



PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le **07 janvier 2020**



Division action de l'État en mer

ARRÊTÉ N° 2020/001

Modifiant l'arrêté n° 2019/099 du 5 novembre 2019 réglementant temporairement la navigation, le stationnement, le mouillage, le chalutage, le dragage et la plongée sous-marine dans la zone d'implantation d'un instrument de mesures dans le coureau d'Oléron.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU l'arrêté n° 2019/099 du 5 novembre 2019 réglementant temporairement la navigation, le stationnement, le mouillage, le chalutage, le dragage et la plongée sous-marine dans la zone d'implantation d'un instrument de mesures dans le coureau d'Oléron ;
- VU la prorogation, par arrêté du préfet de Charente Maritime n° ADOC 17-17058-0006 en date du 20 décembre 2019, de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, accordée au conseil départemental de la Charente-Maritime par arrêté du 5 novembre 2019, pour la pose d'un support tripode pour instruments de mesures dans le coureau d'Oléron ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, délégué à la mer et au littoral ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2019/099 du 5 novembre 2019 susvisé est modifié pour lire :

« En raison de l'implantation d'un support tripode pour instruments de mesure dans le coureau d'Oléron, il est créé, pour compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'au **6 février 2020**, une zone réglementée, dans rayon de 15 mètres autour du point de coordonnées 45°51.201' N – 001°10.658' W (WGS84 DMd). »

Article 2 : Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Charente-Maritime, les officiers et agents de police judiciaire ainsi que les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation maritime, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
le commissaire en chef de 1^{ère} classe Christophe Logette
chef de la division action de l'État en mer,

LISTE DE DIFFUSION

- DDTM/DML Charente-Maritime
- DIRM SA
- CROSS Etel
- GROUPEGENDMARINE Atlantique
- GROUPEGENDEP Charente-Maritime
- Région gendarmerie Poitou-Charentes
- CODIS 17
- COD Nantes
- Conseil départemental de la Charente-Maritime
- Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Charente Maritime (CDPMEM 17)
- Comité Régional Conchylicole de Charente Maritime (CRC 17)
- Union Nationale des Navigateurs de Charente Maritime
- Mairie d'Oléron
- SHOM
- CECLANT/OPS (TN – INFONAUT - pour diffusion auprès des sémaphores concernés))
- PREMAR ATLANT/AEM (RFO (pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique)
- Archives (dossier d'affaire - Chrono AR)